

2014/6311 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 62 100 EUROS A L'ASSOCIATION CINE DUCHERE, SISE 308 AVENUE ANDREÏ SAKHAROV A LYON 9E, DANS LE CADRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DE LYON - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION CORRESPONDANTE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 8 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association « Ciné Duchère » sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9<sup>e</sup>, a pour objet la gestion d'une salle de cinéma de projection de films pour le grand public ainsi que des films « art et essai » et de films pour enfants. Elle propose également des animations en direction des jeunes du quartier de la Duchère, ainsi que des activités pour les collégiés et lycéens.

Le projet associatif de « Ciné Duchère » s'inscrit pleinement dans les objectifs du projet de valorisation de la Duchère en répondant tout à la fois aux besoins des habitants du quartier et en contribuant à l'attractivité de ce quartier en cours de renouvellement urbain.

Plus globalement, les actions de l'Association « Ciné Duchère » s'inscrivent également dans les objectifs du volet culturel du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon pour ses actions de promotion de la création cinématographique auprès de la population de la Duchère et par ses actions d'accès à la culture dans ce quartier inscrit dans la géographie prioritaire d'intervention de la politique de la ville, aux côtés des autres structures associatives du quartier.

Aussi, je vous propose de poursuivre le soutien de la Ville de Lyon à cette association dans le cadre de la mise en œuvre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon, par l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 62 100 euros pour ses actions au titre de l'année 2014, ainsi réparti :

- Action « cinéma de proximité – activités pour les enfants et les jeunes » : 52 000 € ;
- Action « Passeurs d'images – séances en plein air et ateliers de réalisation de films d'animation pour adolescents » : 10 100 €. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Solidarité – Santé ;

### **DELIBERE**

1- Une subvention de fonctionnement de 62 100 euros est allouée à l'Association « Ciné Duchère », sise 308 avenue Andreï Sakharov à Lyon 9<sup>e</sup>, pour ses actions dans le quartier de la Duchère et au titre du CUCS de Lyon.

2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Ciné Duchère » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant, soit 62 100 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 46096, nature 6574, fonction 520, après transfert de :

- 52 400 euros à prélever sur la ligne de crédit 41780 - nature 6574 – fonction 520 ;

- 4 000 euros à prélever sur la ligne de crédit 42652 - nature 6574 – fonction 30 ;

- 5 700 euros à prélever sur la ligne de crédit 44007 - nature 6574 – fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

L. LEVEQUE